

Réalités Plus

Tunisiens résidents à l'étranger

Votre guide pratique de vacances



Ahlan bikom

PAR HECHMI CHIBANI

Tunisiens Résidant à l'Étranger, bienvenue chez vous.

Votre mère patrie est, ces jours-ci, comblée de bonheur en vous voyant affluer à ses ports, aéroports et points frontaliers terrestres.

Elle est heureuse et ses bras sont grands ouverts pour vous accueillir, s'apprêtant à vivre en votre compagnie, un été joyeux. Car elle vous aime immensément et sait que son amour est aussi et réciproquement enfoui dans vos cœurs où que vous soyez.

Reste que, comme dans toute histoire d'amour entre une mère et sa progéniture, il y a toujours des hauts et des bas. Il arrive qu'ils s'échangent des reproches et qu'ils se chamaillent pour des futilités.

Par exemple, vous reprochez à votre Tunisie qu'elle ne vous considère pas assez et qu'elle oublie ou néglige, parfois, votre rôle d'acteur à part entière dans sa politique sociale, économique et culturelle.

De son côté, elle vous reproche de n'avoir pas beaucoup participé à son développement économique, tout en reconnaissant, elle l'avoue, vos précieux apports en devises par des transferts croissants. Elle considère, par exemple, que votre participation à la promotion des investissements est encore modeste et que vous pouvez, par la création de projets innovants, accroître la richesse, alléger le fardeau du chômage des jeunes et booster l'économie nationale par l'exportation.

C'est pourquoi, mère et fils, vous n'avez d'autres choix que de consolider les liens d'appartenance et d'engager, ensemble, une diplomatie économique volontaire et optimisée pour pouvoir relever, collectivement, les défis du développement global dans une économie mondialisée.

Filles et garçons « twensa » vivant à l'étranger, allez, pour le moment, profiter pleinement de vos vacances en famille, des soirées estivales et des baignades dans vos belles plages. Mais n'oubliez pas, pour le futur, d'avoir un engagement plus fort pour ce pays si petit géographiquement mais si grand par sa civilisation, sa révolution et son immense générosité.

Avec les chaleureuses expressions de bienvenue de « Réalités Magazine ». ■

Missions de l'Office des Tunisiens à l'étranger

L'Office des Tunisiens à l'étranger, OTE, créé en juin 1988 (Art. 14N) 88-60 du 2 juin 1988, est chargé notamment :

1. D'assurer la promotion et l'exécution des programmes d'accompagnement des Tunisiens résidant à l'étranger.
2. De définir et mettre en œuvre des programmes d'assistance en faveur des Tunisiens à l'étranger et de leurs familles dans les pays de résidence et en Tunisie.
3. D'élaborer et exécuter tout programme culturel qui développe et renforce l'attachement des enfants tunisiens à l'étranger à leur patrie.
4. De faciliter la réinsertion des Tunisiens de retour en Tunisie dans l'économie nationale.
5. D'instituer un système d'information continue au profit des Tunisiens à l'étranger et veiller à son suivi.



PLAN EPARGNE LOGEMENT LA MEILLEURE OFFRE SUR LE MARCHÉ

Remboursement sur

25 ans

Taux fixe de

5%

Montant du crédit
pouvant atteindre

(Cas d'un ménage disposant de 2 PEL)

500 000 DT

PLAN EPARGNE
LOGEMENT

BH | بنك
BANK

Marouane Abassi aux TRE

« Ce n'est pas votre argent qui m'intéresse, c'est votre engagement pour la Tunisie »

Dans son allocution prononcée en marge de la première édition des trophées « Tounsi du monde », tenue en 2019 au Musée de Bardo, Marouane Abassi, gouverneur de la BCT, a tenu à préciser devant un parterre de 450 invités dont une majorité de Tunisiens établis à l'étranger, que l'argent de la diaspora tunisienne n'est pas le plus important : « Je n'ai pas besoin de votre argent, c'est vous qui m'intéressez, ainsi que votre engagement et ce que vous pouvez offrir à notre pays ».



Une déclaration qui coïncide avec la campagne ayant démarré quelques mois avant la tenue de cet événement par un vote internet et visant à changer le regard porté aux Tunisiens de l'étranger, lesquels ne veulent plus être aujourd'hui uniquement apparentés à des « rentrées de devises » mais être considérés comme des partenaires stratégiques à part entière (compétences, réseaux d'influence...).

Parlant chiffres, les TRE sont les premiers pourvoyeurs du pays en devises avec 5 milliards de dinars, soit 5% du PIB. Ainsi, ils sont entre 1,5 et 2 millions dont 80% vivent en Europe et le reste dans 50 pays à travers le monde.

Il est à signaler toutefois que malgré le rôle qu'ils jouent dans le développement de leur pays d'origine, les Tunisiens résidant à l'étranger dénoncent l'absence de structures fédératrices qui leur permettent d'avoir une force de frappe importante pour agir avec efficacité bien que des études aient clairement montré que les migrants bien intégrés dans le pays d'accueil contribuent fortement au développement de leur pays de provenance. Parallèlement, ils participent au développement du pays d'accueil par l'apport de savoir-faire, de connaissances et d'expériences.

De même, les Africains de la diaspora contribuent, pour une part non moins importante, à l'effort de développement du continent. Un récent document de l'Organisation des Nations unies met en évidence l'importance de

cet apport, estimant qu'entre 1970 et 1995, cet apport est passé d'environ 2 milliards de dollars US à plus de 70 milliards. Ce montant est de loin supérieur à l'aide publique au développement accordée à l'ensemble des pays du Tiers Monde. En outre, cet apport constitue la seule source de revenus pour beaucoup, dans les pays pauvres. Donc canaliser un tel apport dans des investissements productifs serait une contribution significative au progrès de ces pays.

Le rapport souligne en outre que les efforts déployés par certains pays comme le Ghana, l'Érythrée, la Tunisie et le Maroc, pour créer des projets de mobilisation et de reconexion de leurs diasporas restent insuffisants. De même, ces projets n'ont pas donné lieu à des structures très formelles et institutionnelles.

Ainsi, il ressort d'une table ronde organisée aux Nations unies autour de la thématique « Rôle des diasporas dans le développement économique », que les ressortissants d'une diaspora ne peuvent rien faire de productif dans leurs pays d'origine s'ils n'y trouvent pas des relais et des réseaux de soutien. Les diasporas ont besoin d'avoir des gens et des structures auxquels ils peuvent faire confiance quand ils veulent y investir leurs économies ou d'autres ressources.

Il faudrait aussi qu'au sein des diasporas elles-mêmes, il y ait un cadre qui permette à leurs membres de se rencontrer et d'identifier ensemble les secteurs dans lesquels ils pourraient se lancer avec succès. ■

Une présence décentralisée

Directions régionales assurent aux promoteurs et aux entreprises un service de proximité

24



1 interlocuteur unique assure aux promoteurs et aux entreprises un service de qualité



Un réseau de pépinières d'entreprises pour accompagner les jeunes promoteurs

**AGENCE DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE
ET DE L'INNOVATION**

DEPUIS 1972

l'APII est le partenaire
privilegié des acteurs et des
professionnels de l'Industrie,
de l'Innovation et des
Services



CONTACTER

AGENCE DE PROMOTION
DE L'INDUSTRIE ET DE L'INNOVATION

63, rue de Syrie - 1002 Tunis Belvédère - Tunisie
Tél. : (+216) 71 792 144 - Fax : (+216) 71 782 482

E-mail : apii@apii.tn
www.tunisieindustrie.nat.tn



Tous mobilisés pour mieux vous accueillir

Cette année, les différentes structures chargées du dossier des Tunisiens à l'étranger se sont mobilisées pour faire réussir leur retour et ce, à travers la mise en place d'un ensemble de mesures permettant d'améliorer les conditions d'accueil et de simplifier et accélérer les procédures :

Ministère des Affaires étrangères, de la migration et des Tunisiens à l'étranger

- Mobilisation du bureau des relations avec le citoyen pour recevoir et suivre les requêtes des TRE.
 - Mise en place d'une commission permanente pour le suivi et l'organisation des opérations d'évacuation en cas de besoin.
 - Envoi de renforts aux différents centres consulaires pour faire réussir la saison estivale et répondre aux besoins de la diaspora.
 - Augmentation du nombre des sessions consulaires en coopération avec la société civile à l'étranger afin de fournir les services souhaités comme approbation de documents, égalisation ou autres documents de voyage.
 - Mobilisation d'un service d'alternance à Genova et Marseille pour assurer un service permanent pour les Tunisiens de retour dans leur pays et réagir en temps opportun en cas d'urgence.
- Ouverture d'un deuxième bureau pour l'approbation des documents travaillant avec le régime de la double séance, du lundi au vendredi, même durant les mois de juillet et août.

CEA

Compte Epargne en Actions

L'épargne

qui allège vos impôts

~~40%~~

désormais

55%

d'impôts
en moins



~~50 000 TND~~

désormais

100 000 TND

montant

déductible



Ministère de l'Intérieur

- Accélérer les services à travers l'espace du citoyen de façon à obtenir le passeport et la fiche des mouvements frontaliers durant 48 heures.
- Etoffer le staff dans les différents services du ministère durant la saison estivale.
- Renforcer la police aux frontières dans les différents passages frontaliers pour sécuriser les mouvements et accélérer les procédures.
- Prioriser les personnes à besoin spécifique, les femmes enceintes, les personnes âgées et les familles nombreuses.
- Intensifier les campagnes sécuritaires pour lutter contre certains phénomènes ayant émergé durant ces dernières années autour des zones de passage (surtout à l'aéroport de Carthage et au port de la Goulette) et qui risquent de déranger les Tunisiens de retour et porter atteinte à l'image du pays.
- Elaborer une feuille de route relative à l'organisation de la circulation routière au niveau des zones de passage pour assurer la fluidité des mouvements.
- Doubler le nombre de passages dans les zones de transit pour assurer la fluidité des mouvements et accélérer les procédures.
- Constituer des groupes de travail au bord des bateaux pour finaliser les procédures durant les voyages afin de gagner du temps et réduire la durée de sortie des zones de transit.

La Compagnie Tunisienne de Navigation (CTN)

- Tenir une série de réunions de travail entre les différentes parties prenantes.
- Organiser, du 13 au 16 juin, un voyage au port de Marseille, au profit des différentes parties prenantes pour voir de près les préparatifs pour la saison estivale.
- Renforcer les staffs, notamment ceux des équipes de travail à Genova et Marseille.
- Entretien des navires « Carthage » et « Tanit ».
- Offrir l'internet au bord des navires « Carthage » et « Tanit » durant les traversées marines.
- Réaménager une salle de jeux et une salle de cinéma au bord du navire « Tanit ».
- Mettre à la disposition des agents de l'OTE, de la police des frontières, des espaces de travail au bord des navires « Carthage » et « Tanit » pour accomplir les procédures.
- Offrir des tarifs préférentiels au profit de certaines catégories de famille dont le nombre est de 3 à 7 personnes.
- Programmer 77 traversées au port de Marseille et 70 autres au port de Genova dont 9 traversées au port de Zarzis.
- Accroître la capacité totale à 400 mille voyageurs durant la période du 15 juin au 15 septembre 2023.

Office National des Postes Frontalières Terrestres (ONPFT)

- Entretien des points de passage afin de garantir aux Tunisiens de retour les meilleures conditions et ce, dans tous les passages des traversées terrestres.
- Coordonner avec la partie libyenne pour ouvrir 4 nouveaux espaces destinés à améliorer la fluidité des mouvements, accélérer les procédures et réduire les temps d'attente.
- Conclure des contrats d'embauche provisoires avec les différents prestataires de service (télécoms, banques, compagnies d'assurances...).
- Préparer une feuille de route pour améliorer l'état des traversées frontalières terrestres afin qu'elles répondent au mieux aux normes internationales. Un travail de réaménagement va concerner les passages de Ras Jedir, Babouche et Melloula.
- Réorganiser les mouvements de transit à l'entrée et à la sortie des points de passage et séparer les mouvements des passagers de ceux commerciaux.

Douane

- Organiser la rencontre annuelle de la Douane pour l'élaboration d'une feuille de route de la saison estivale.
- Développer le système des applications informatiques de la Douane pour fournir une information actualisée, assurer certains services en ligne et interagir en temps réel avec le citoyen.
- Charger des équipes de hauts cadres de la Douane de répondre aux interrogations des voyageurs et leur fournir toutes les explications lors des croisières.
- Mobiliser des agents de la Douane au bord des navires pour finaliser les formalités administratives douanières durant la croisière, accélérer les procédures et réduire les temps d'attente.
- Renforcer le poste d'interlocuteur unique de la Douane par des lignes téléphoniques de téléphone portable pour répondre aux questions des citoyens durant l'horaire administratif.
- Doter le centre de contact de la douane d'un numéro vert pour offrir aux citoyens l'information en temps réel.
- Organiser à l'Ecole nationale d'administration (ENA) une formation au profit des cadres et agents de la Douane chargés de sécuriser et de réussir la saison estivale. ■

Offre
TWENSA

TUNISIENS RÉSIDENTS À L'ÉTRANGER

Découvrez votre

OFFRE TWENSA
aux conditions avantageuses

Bienvenue chez vous !



 **BNA BANK**

www.bna.tn

Vous êtes tunisien résidant à l'étranger, la BNA vous propose l'offre bancaire **TWENSA**, une offre adaptée à vos besoins avec des conditions très avantageuses et préférentielles.

Votre offre bancaire TWENSA vous procure une panoplie d'avantages et des solutions bancaires sur mesure : Pack de produits et de services, Offre de placement, Crédits Immobiliers, Crédits d'Investissement Agricole, Offre Digitale...

Pour plus d'informations sur votre **Offre TWENSA**, veuillez consulter le site www.bna.tn
Bienvenue chez vous !



Tunisair (été 2023)

Programmation spéciale et plus d'avantages

Fidèle à sa tradition, Tunisair a lancé au profit des TRE une offre promotionnelle portant sur des tarifs réduits à la faveur de l'acquisition précoce de billets d'avion au *départ* des pays suivants : France, Italie, Allemagne, Belgique, Suisse, Autriche, Espagne, Etats-Unis et Canada. La période de vente des billets a été fixée du 26 décembre 2022 au 16 janvier 2023 pour des vols programmés du 17 juin 2023 au 20 août de la même année.

Une prolongation des délais de l'offre promotionnelle spéciale lancée au profit des TRE a été décidée, s'étendant du 20 février au 20 mars 2023 pour des vols programmés entre le 17 juin 2023 et le 20 août de la même année.

La compagnie aérienne a également lancé deux autres offres promotionnelles au profit des membres et des *familles* composées de *trois personnes* ou plus et ce, durant la période allant du 7 juin 2023 au 21 juin de la même année,

pour des vols programmés du 17 juin 2023 au 20 août de la même année.

23 000 sièges ont été réservés pour l'ensemble de ces offres promotionnelles.

Le transporteur aérien a également permis à la diaspora tunisienne d'embarquer un seul bagage à bord pouvant peser 32 kg au lieu de 23 kg par voyageur, ce qui va lui permettre de gagner 270 dinars par personne.

Les TRE ont aussi droit à un bagage cabine de 10 kg au lieu de 8 kg comme ils bénéficieront de la possibilité de modifier les dates de leurs voyages sans pénalité.

Réservation améliorée

Ainsi, il est désormais possible aux TRE d'acheter les billets via la plateforme réservée à ces offres promotionnelles et intégrée dans le site web de la compagnie nationale.

Tunisair offre aussi à tous les passagers la possi-



Flotte renforcée pour un accueil meilleur

Tunisair réceptionnera son 5e A320 Néo la première semaine d'août dans le cadre de la finalisation de son programme d'acquisitions « sale and lease back » qui a démarré en décembre 2021 avec la réception de 4 avions A320 Néo.

Par ailleurs, la compagnie nationale Tunisair a renforcé sa flotte en prévision de la période de pic, par 6 appareils en location, pour atteindre un total de 17 avions durant la saison estivale. Ainsi, 14283 vols avec un total de 2240 mille sièges ont été programmés, soit une augmentation de 330 mille sièges, une hausse de 17% en comparaison avec l'année 2022.

Ainsi, il est prévu que le nombre de passagers à bord de Tunisair atteindra environ 1 million 700 mille passagers, enregistrant ainsi une hausse de 19,5% par rapport à la saison estivale 2022.

Il est aussi prévu que le taux de remplissage serait de 75,9%, en augmentation de 1,3 point en comparaison avec 2022.

Toujours dans le cadre de la saison estivale, Tunisair a programmé 65 vols supplémentaires à raison de 10 530 sièges additionnels afin de répondre aux demandes exceptionnelles de la diaspora tunisienne.

bilité d'acheter des sièges de tous les canaux de vente (site web de Tunisair, ses points de vente, les agences de voyage, etc.).

La compagnie aérienne se charge également de prendre toutes les mesures nécessaires permettant de renforcer les capacités du centre d'appel de la compagnie afin qu'il puisse répondre aux demandes de la diaspora.

La compagnie a pris également des mesures pour encourager les passagers de retour de l'étranger à effectuer l'enregistrement en ligne pour réduire la pression et éviter l'encombrement devant les box d'enregistrement aux aéroports.

Elle a également décidé de doter la majorité des aéroports du système d'enregistrement Altea d'Amadeus afin de pouvoir maîtriser l'information, améliorer les services et éviter les manquements.

Tunisair veillera aussi à respecter les horaires des vols tout en permettant aux passagers d'embarquer sans retard et d'être préalablement informés de l'annulation du vol ou du retard de celui-ci par le biais d'un SMS ou d'un mail. Elle

s'engage en outre à respecter les délais de livraison des bagages aux passagers.

Une cellule de permanence composée de hauts cadres a été créée au niveau des aéroports tunisiens pour travailler 24/24 heures, du 15 juin jusqu'à la fin du mois d'août 2023. Cette cellule aura pour mission d'aplanir les difficultés et résoudre les problèmes des passagers.

Tunisair se chargera aussi de collaborer avec « la Tunisienne pour les services terrestres » et l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports (OACA) pour améliorer davantage les services, notamment ceux des renseignements aux passagers. ■

Au service des Tunisiens à l'étranger

Deux gares maritimes assurent leur retour dans les meilleures conditions

Afin de réussir la saison estivale et touristique, et de pouvoir accueillir les Tunisiens de retour dans les meilleures conditions, l'Office de la Marine Marchande et des Ports (OMMP) met à leur disposition deux terminaux, la Goulette et Zarzis.

La Gare maritime de la Goulette

Le port de commerce de La Goulette est doté à son extrémité nord d'une gare maritime pour voyageurs située à l'avant du Port en face du poste à quai n°7 desservi par une plateforme et d'une rampe d'accès permettant l'accostage et le traitement des navires à passagers motorisés (car-ferries). Ce terminal est composé de :

- 3 postes d'une superficie au sol de 6.5 ha et d'une capacité en termes de voitures de 1600 voitures.
- Une salle des voyageurs pour traitement des passagers piétons d'une superficie de 5000 m² dotée des commodités et services conformes aux normes et standards internationaux.
- 4 postes d'accostage desservis par une plateforme flottante permettant d'accueillir deux navires simultanément.

Gare maritime de Zarzis

Inaugurée en 2017. Le terminal à passagers de Zarzis



couvre une surface de 4,5 ha. A cet égard, 3 stations maritimes et une salle dédiée aux voyageurs - piétons (sans voitures) ont été réservées dans le port de Zarzis, dans le but d'assurer les services frontaliers dans les meilleures conditions de fluidité, de sécurité et de confort. Outre la séparation des circuits réservés aux voyageurs motorisés du reste du trafic commercial à travers l'installation des barrières mobiles et de signalisation.



Une chaîne portuaire au cœur de la Méditerranée

Situés au cœur de la Méditerranée, entre un marché européen marqué par un développement économique rapide et un continent africain fort de son économie émergente et son marché qui compte des centaines de milliers d'habitants, les ports de la Tunisie sont les sites les plus indiqués pour un transit performant, fiable et sécurisé des marchandises, des navires et des passagers. La chaîne portuaire tunisienne est composée de 8 ports ouverts au commerce international. 98% des échanges commerciaux de la Tunisie s'effectuent par voie maritime à travers cette chaîne qui joue le rôle de Zone logistique rassemblant les intervenants opérant dans le secteur.

Les ports maritimes tunisiens de commerce sont gérés par l'Office de la Marine Marchande et des Ports « O.M.M.P. ». Sa mission principale est le traitement dans les meilleures conditions de délai, de coût et de sécurité, de l'ensemble des navires et des marchandises transitant par les ports tunisiens.

L'O.M.M.P. assure également les services de la marine marchande dont notamment l'administration des navires, les gens de mer et la navigation maritime. ■

L'admission temporaire

Toute personne résidant à l'étranger peut importer pour ses vacances en Tunisie :

- Un véhicule automobile, un motorcycle, une embarcation de plaisance ou un avion privé.
- Les effets et objets à usage personnel tels que caméra, appareil-photo, ordinateur portable...

Conditions d'octroi du régime

- Justification d'un séjour à l'étranger d'une année au moins avant la date d'importation sans dépasser 183 jours de séjour en Tunisie durant cette période.
- Présentation d'un certificat d'immatriculation du véhicule au nom de l'importateur.
- S'il n'est pas propriétaire, l'importateur doit présenter une procuration officielle (la procuration n'étant pas exigible pour le conjoint, les ascendants et les descendants).
- Le moyen de transport et les articles importés sont destinés exclusivement à l'usage personnel et doivent être réexportés à la sortie du territoire tunisien.
- Si le véhicule n'a pas été immatriculé à l'étranger, l'importateur doit présenter un certificat d'immatriculation dans la série *importation temporaire* délivré par les services de transport terrestre.

Délai du régime de l'admission temporaire

- A l'entrée, le bureau des douanes d'importation délivre une autorisation de circulation pour le véhicule

de circulation, le véhicule automobile ou le motorcycle valable pour une durée de 3 mois en y mentionnant le bureau des douanes de rattachement choisi par l'importateur.

- L'autorisation de circulation peut être prorogée pour une durée de 3 mois après paiement de la taxe de circulation (vignette). Dans ce cas, le bénéficiaire obtient une carte de circulation comportant un numéro d'immatriculation du véhicule dans une série spéciale « Sous Douane ».
- Il est possible de proroger, dans des cas exceptionnels et dûment justifiés, la durée de validité de la carte de circulation auprès de la Direction régionale des douanes dont relève le bureau de rattachement sans que la durée globale d'admission du véhicule automobile en Tunisie dépasse un an à compter de la date d'importation.

Régularisation du régime de l'admission temporaire

Avant de quitter la Tunisie, l'importateur est tenu de régulariser la situation du véhicule et des objets importés temporairement par :

- La réexportation.
- Ou la mise en entrepôt public rattaché au bureau régional des douanes de Tunis.
- Ou la mise à la consommation (tunisification) si les conditions légales sont remplies.

Régime de Change

La déclaration de devises importées est obligatoire dans les cas suivants :

- Avoir l'intention de réexporter un reliquat en devises supérieur à la contre-valeur de 5.000 dinars tunisiens.
- Avoir l'intention de déposer le montant importé dans un compte auprès d'un intermédiaire agréé (bancaire ou postal) en devises ou en dinars convertibles, en Tunisie.
- Importation de devises dont le montant est supé-

rieur ou égal à la contre-valeur de 10.000 dinars tunisiens.

- La déclaration auprès des services des douanes du montant de devises doit être faite avant de quitter la zone sous douane. Une déclaration écrite sera remise à cet effet à l'intéressé.
- La durée de validité de la déclaration des devises importées est de 3 mois à compter de la date de sa délivrance. Elle n'est valable que pour le premier départ de l'importateur de la Tunisie durant cette période.



Interdictions

Il est strictement interdit d'importer ou d'exporter :

- Le dinar tunisien.
- Les armes et munitions non autorisées.
- Les stupéfiants.
- Les produits compromettant la sécurité, l'ordre public, la santé, la morale, la faune et la flore et le patrimoine culturel.
- Les produits prohibés par les règlements particuliers.



Recommandations importantes

- Il est obligatoire de déclarer tous les objets importés à l'entrée.
- Si le passeport est récemment délivré, il est nécessaire de présenter une copie de l'ancien passeport ou tout autre document probant pour justifier la période requise de résidence à l'étranger.
- Ne pas importer les objets à caractère commercial par leur nombre ou quantité.
- Il est indispensable de présenter une attestation d'assurance valable en Tunisie pour le véhicule.
- Le bureau de rattachement est le bureau régional des douanes, auprès duquel le bénéficiaire demande la prorogation de la durée de validité de l'autorisation de circulation ou la régularisation de la situation du véhicule automobile et les objets importés.
- Veiller au respect du délai de validité du permis de circulation du véhicule.
- En cas de vol ou d'incendie du véhicule ou du motocycle, l'importateur sera tenu de payer la totalité des droits et taxes exigibles. Il a cependant la possibilité d'assurer son véhicule contre le vol et l'incendie, y compris les droits et taxes exigibles.
- Au départ de la Tunisie, prendre soin de restituer le permis de circulation et de se faire apposer le cachet de sortie du véhicule sur passeport par les services des douanes.

Bureau des Tunisiens à l'étranger



Adresse postale : rue

Asdrubal Lafayette Tunis
1002

Téléphone : 216 71 288 633

Fax : 216 71 288917

Stabdard : 216 71 799 700

Horaires d'ouverture

Régime double séance : du
lundi au jeudi de 9h à 13h et
de 14h30 à 17h45

Vendredi et samedi de 9h à
14h

Horaires d'ouverture

Régime séance unique : du
lundi au samedi de 8h à 14h
sauf vendredi de 8h à 13h

Horaires d'accueil

téléphonique :

conformément à l'horaire
administratif

Adresse e-mail : [bte@](mailto:bte@douane.gov.tn)

douane.gov.tn

Site web : www.douane.gov.tn

Modalités de prise de

rendez-vous : par téléphone/
email/avec le secrétariat
du bureau des Tunisiens à
l'étranger 24h à l'avance.



Finances et investissements

Des transferts avoisinant les 10 milliards de dinars

Selon les données de la Banque centrale de Tunisie (BCT), les transferts de fonds des Tunisiens à l'étranger se sont élevés à 9468,4 MDT en 2022. Il s'agit d'une hausse de 9,9% par rapport à l'année 2021 durant laquelle les fonds s'élevaient à 8617,8 MDT.

Les investissements des TRE en 2022

La valeur des projets agricoles privés approuvés par l'Agence de promotion des investissements agricoles (APIA) ont atteint 636,2 millions de dinars (MDT) en 2022 dont 3.646 MDT d'investissements provenant des TRE, soit un taux de participation de 0,6%.

La valeur des investissements agricoles déclarés durant l'année 2022 auprès de l'APIA s'élève à 1315.2 millions de dinars dont 38.617 MDT la valeur des investissements déclarés par les TRE, soit un taux de participation de 2,9%.

Le taux de réalisation des projets déclarés dans le secteur de l'agriculture est de 48,4% alors que le taux de réalisation des projets déclarés par les TRE dans le même secteur a été de l'ordre de 9,4% en 2022.

De nombreux handicaps

L'enquête nationale sur la migration internationale a révélé que les principaux handicaps rencontrés par les migrants tunisiens durant la période de création d'un projet en Tunisie sont respectivement les complexités administratives (49,1%), l'insuffisance du capital (40,6%), la corruption (21,2%) et la faiblesse des subventions financières et des avantages fiscaux (20%).

La valeur totale des investissements dans les projets déclarés en 2022 dans le secteur de l'industrie a atteint 2417.4 MDT dont 7.624 MDT investissements provenant des TRE, soit un taux de participation de 0,3%.

Par ailleurs, la valeur des investissements dans les projets déclarés en 2022 dans le secteur des services a avoisiné 1046.2 MDT dont 87.169 MDT comme investissements des Tunisiens résidant à l'étranger (TRE), soit un taux de 8.3%. ■

Interview de Kaïs Mejri, PDG de l'Agence Foncière Industrielle (AFI)

Des avantages financiers et fiscaux pour les TRE voulant s'implanter dans les zones industrielles aménagées par l'AFI



Aux commandes de l'Agence Foncière Industrielle (AFI) depuis le mois de septembre 2022, Kaïs Mejri a accordé à Réalités une interview exclusive où il a évoqué plusieurs points : le bilan d'activités de l'Agence qui célèbre aujourd'hui 50 ans de loyaux services, les projets de zones industrielles en cours ou futurs qui pourraient intéresser les TRE ainsi que son plan de développement pour la prochaine période.

Kaïs Mejri n'a pas aussi manqué de parler de son fameux projet, la carte numérique interactive lancée en mai dernier afin de permettre à tous les investisseurs tunisiens ou étrangers de consulter toutes les offres de l'agence et de s'informer sur les projets de zones industrielles en cours et futurs.

L'AFI célèbre, cette année, 50 ans d'activités. Quel bilan dressez-vous après un parcours d'un demi-siècle ?

Durant ces 50 ans, l'AFI a aménagé plus de 114 zones industrielles sur une superficie de plus de 3000 hectares et a permis à 5000 sociétés industrielles de s'y installer. Équipées des commodités nécessaires à l'implantation des projets industriels, elles sont réparties sur tout le territoire tunisien, de Bizerte à Ben Guerdane selon le volume d'activité économique et le nombre d'hectares existants dans la région en question.

Sur la période de 50 ans, l'AFI a pu attirer de grandes enseignes internationales dans les secteurs industriels stratégiques et prioritaires du pays, tels que le **textile** (BENETTON...), l'**aéronautique**

(STELIA Aerospace Tunisie filiale 100% AIRBUS, HUTCHINSON...), les **composantes automobiles** (LEONIE, SUMITOMO, DRÄXLMAIER, ACTIA, AUTOLIV...), les **produits pharmaceutiques** (Pfizer, OPALIA RICORDATI, UNIMED, TAHA PHARMA, SAIPH,...), ou encore les produits **agro-alimentaires** (COCA COLA, Délice-DANONE, SFBT, SNBG, GIAS, CRISTAL, LESIEUR...), en mettant à leur disposition des terrains dotés de toutes les commodités nécessaires et à des prix compétitifs.

De même, l'installation de ces sociétés a permis d'accroître les activités liées à leurs industries, ainsi que la création de beaucoup d'Emplois directs et Indirects et ce, par l'implantation de sous-traitants, à l'instar de FEGEAC, CCA-Tunisia, LATELEC,

FSTL... dans le secteur de l'Industrie aéronautique. Ces investissements ont renforcé le tissu industriel tunisien et non seulement ont touché les zones du littoral, mais aussi ils ont contribué à la création de l'emploi et de la richesse dans les zones intérieures du pays, qui sont subventionnés par l'Etat à hauteur de 85 % pour certaines localités. Tout récemment, l'AFI a célébré l'installation de la société suédoise de Composantes automobiles "AUTOLIV" à la zone industrielle El Fahs El Marja dans le gouvernorat de Zaghouan.

Un centre de formation, Centre d'excellence dans les métiers de l'industrie aéronautique (CEMIA) a été créé en 2017 sur une superficie de 2 hectares à la zone industrielle de MGHIRA et a contribué au développement d'une main d'œuvre spécialisée en Industrie aéronautique.

Quels sont les projets de zones industrielles en cours ou futurs qui pourraient intéresser les Tunisiens résidents à l'étranger désireux d'investir dans le pays ? Et quels avantages leur sont-ils offerts par rapport aux projets des promoteurs privés ou des collectivités locales ?

Généralement, l'AFI élabore des programmes d'aménagement des zones industrielles tout en suivant les plans de développement de l'Etat. Elle est chargée d'aménager et d'équiper les zones industrielles pour les promoteurs comme le projet de la zone industrielle "Jaafar-Raoued" dans le gouvernorat de l'Ariana qui, après avoir résolu certains problèmes fonciers et sociaux, sera prête à la vente à partir de l'année 2026 ou encore la zone industrielle de "Sidi Achour" dans le gouvernorat de la Manouba qui a atteint 95% d'avancement des travaux d'aménagement.

Les projets en cours de commercialisation ou en phase avancée d'achèvement des travaux dans les gouvernorats de Médenine (Téjra 2), Sidi Bouzid (Jelma, Lassouda), Kasserine (Kasserine 3), Siliana (Bouarada 2), Kairouan (Weslatia), Nabeul (Beni Khaled Sidi Toumi), Sousse (Bouficha extension), et Gabès (Gabès 3).

Il y a d'autres projets de zones industrielles pour les trois ans à venir, dans les gouvernorats de l'Ariana (Jaafar-Raoued), de la Manouba (Sidi Achour), Sfax (Mahrès 2), Zaghouan (Fahs Ras el Marjer), Sousse (Nfidha 3, Kondar2), Sidi Bouzid (Om Laadham), Jendouba (Jendouba Elertiyah 2), Kairouan (Sbikha 2). D'autres zones industrielles sont également en phase d'étude d'aménagement.

Depuis sa création, l'AFI s'est concentrée sur l'aménagement de zones industrielles à commodités basiques où l'on trouve tout ce dont on a besoin

pour l'implantation des projets industriels. Et l'AFI se dirige actuellement vers l'aménagement de zones industrielles intelligentes et écologiques qui répondent parfaitement aux besoins de l'industrie de la 4e génération et aux impératifs de développement durable et d'économie circulaire.

Mis à part cet avantage, les Tunisiens résidents à l'étranger voulant s'implanter dans les zones industrielles aménagées par l'AFI, bénéficieront des avantages financiers et fiscaux tel qu'inscrit dans la loi d'investissement n°2016-71 du 30 septembre 2016. Par exemple, l'Etat subventionne les projets d'infrastructure industrielle dans les zones de développement régional jusqu'à hauteur de 85% du coût global selon la zone d'implantation.

Vendre des terrains aménagés et des bâtiments adaptés c'est bien, accompagner les investisseurs c'est encore mieux. Quels services proposez-vous aux nouveaux investisseurs ?

L'AFI est le premier portail et la principale référence, tant pour les investisseurs nationaux qu'étrangers car la première étape du projet est la recherche du bon site d'implantation et c'est pour cela que nous voulons que ce portail soit transparent et basé sur les nouvelles technologies.

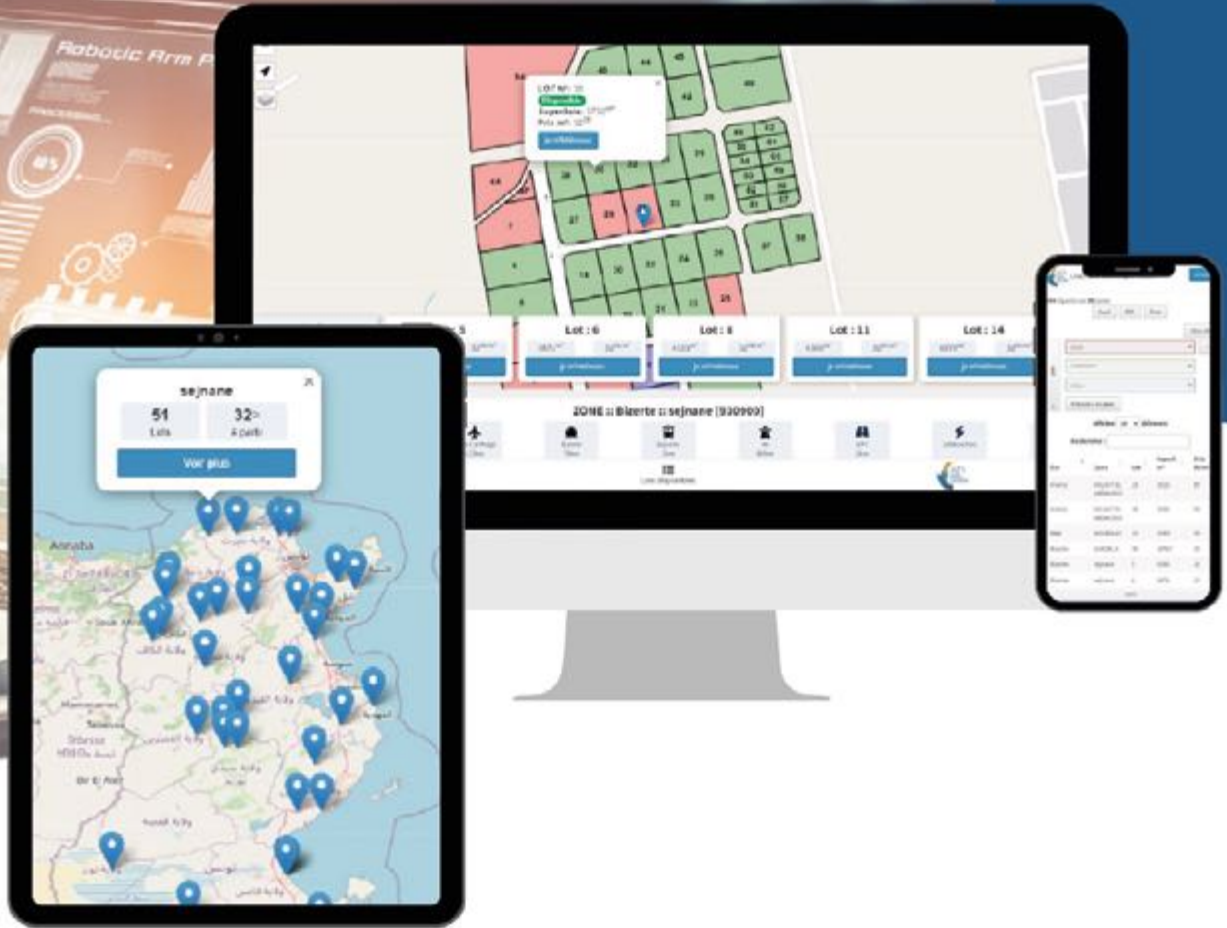
Partant de cela, nous avons entamé depuis un certain temps, un projet portant sur la numérisation de l'administration et l'amélioration de nos services électroniques. Un programme de numérisation a été déjà mis en place au sein de l'agence et a concerné dans une première étape, la gestion des stocks et des projets, l'archive et la relation avec le client.

Dans ce cadre, plusieurs applications ont été déjà lancées alors que d'autres sont en cours. Nous avons lancé la carte numérique interactive pour la gestion des stocks et un nouveau site web dynamique verra bientôt le jour.

Un autre projet en cours de réalisation avec le minis-

“ L'AFI a un programme de travail fixe sur les côtes où l'agence aura une contribution très importante en termes de développement ”

الوكالة العقارية الصناعية شريكم للاستثمار الصناعي



الخارطة الرقمية التفاعلية
اكتشف فرص الاستثمار بالمناطق الصناعية



rière de l'Industrie, des mines et de l'énergie, « e-industrie » vise la numérisation du processus d'investissement dans les infrastructures depuis l'intention d'achat jusqu'à la signature de l'accord. Ce projet sera prêt avant la fin de cette année.

La carte numérique interactive lancée par l'AFI, c'est quoi ?

Nous avons lancé la carte numérique interactive en mai 2023. Cette carte a vu le jour après avoir accompli tout un travail portant sur la mise en place d'un système d'information pour la gestion des zones industrielles et la centralisation de toutes les données au sein de l'AFI.

Cette carte permettra aux investisseurs tunisiens ou étrangers de consulter toutes les offres de l'agence et d'avoir une idée claire et en temps réel sur les superficies, les prix et la logistique.

Le site web dynamique dont la mise en ligne est prévue pour très bientôt, permettra aux investisseurs de s'informer sur les procédures, les documents à fournir et d'avoir une idée sur les projets de zones industrielles en cours et futurs.

Quelle est la stratégie de l'agence pour les prochaines années ?

Notre stratégie s'étale sur trois axes avec l'espoir de faire un saut substantiel. Le premier est la rationalisation des modes managériales et gestionnaires de l'Agence, à travers le programme de numérisation de l'administration et le développement des compétences. Et là, nous sommes sur un projet avec la GIZ pour la préparation de la stratégie de l'agence pour les prochaines années et de deux autres projets sur la stratégie RSE et sur la gouvernance.

Nous avons aussi lancé le centre de développement des compétences de l'agence et nous travaillons au lancement d'un centre de l'innovation.

Le deuxième axe porte sur la mise en place des



zones industrielles intégrées et écologiques. A cet égard, nous avons une nouvelle vision basée sur l'axe Green et l'axe Smart. Nous sommes en concertation avec le ministère de l'Équipement pour préparer un nouveau projet de loi régissant les zones industrielles intégrées.

Le troisième axe concerne plutôt l'ouverture sur l'étranger à travers la création d'une filiale internationale chargée d'exporter les services de l'agence et ce, dans le cadre d'un ensemble d'accords de partenariat avec certains pays frères et amis comme la Libye, l'Algérie et le Congo. Nous sommes en train d'élaborer des études sur le marché et préparer le business plan de cette société. Cette entité sera opérationnelle en 2024.

Kaïs Mejri, que dit-il de lui-même en quelques mots ?

Kaïs Mejri est actuellement le PDG de l'AFI. Il a occupé plusieurs hautes responsabilités au ministère de l'Industrie, des mines et de l'énergie, et à celui du Commerce. Il a successivement été à la tête de la Direction des affaires juridiques et du contentieux, la Direction générale des services communs, et la Direction générale de la gouvernance et en dernier, la Direction générale de l'innovation et du développement technologique.

Lors de l'assumption de ses différentes fonctions, il était sensible à la problématique de modernisation de l'administration via un processus de transformation digitale et de valorisation de l'information. Il a activement initié et piloté des projets de digitalisation des procédures administratives notamment dans le domaine du commerce extérieur, du contrôle économique de compensation des denrées alimentaires de première nécessité et autres. Il est également l'initiateur de la stratégie du ministère en matière d'open data et de la transparence dans le secteur des industries extractives. ■

Propos recueillis par Khadija Taboubi

Nous avons lancé le centre de développement des compétences de l'agence et nous travaillons pour lancer le centre de l'innovation

Rôle de l'OTE pour encourager la diaspora tunisienne à investir



Trois programmes

L'Office des Tunisiens à l'étranger (OTE) encourage les TRE à investir et créer des projets en Tunisie en exposant le climat des affaires et les opportunités d'investissement, mais aussi les services d'accompagnement et d'encadrement fournis par les différentes structures à l'intérieur et à l'extérieur du pays. A cet égard, l'OTE participe, avec ses partenaires (structures, organismes chargés de l'investissement et organisations internationales) dans un ensemble de programmes en matière d'engagement de la diaspora dans le développement de leurs régions à travers la création de nouveaux projets et de nouveaux emplois. Parmi ces programmes, il y a :

1. Le programme « MOBI TRE HajtiBik »

L'OTE se charge de suivre le programme « MOBI TRE HajtiBik » en prenant part à la commission d'organisation et aux commissions techniques chargées de choisir le meilleur projet des Tunisiens souhaitant investir dans les zones de développement régional et ce, avec la parti-

icipation des Tunisiens résidant en Italie. C'est un programme qui vise à créer des opportunités d'investissement et d'emploi et à réduire la menace de migration illégale tout en encourageant les Tunisiens en Italie à investir et à participer au développement de leurs régions, notamment dans les gouvernorats du Nord-Ouest (Jendouba, Kef) et ceux du Sud-Est (Médenine, Tataouine) et ce, à travers :

- La participation, le 3 mars 2022, à Jendouba, à la troisième édition du « Forum de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Investissement des TRE », un évènement qui s'insère dans le projet Mobi-TRE « La migration en tant que ressource: mobilisation de la diaspora tunisienne et stabilisation des communautés défavorisées en Tunisie ». Près de 32 TRE ont pris part à cet évènement à travers la plateforme : Microsoft-Team.
- La réunion du comité d'études et de suivi des dossiers présentés par les promoteurs de projets pour bénéficier d'un accompagnement technique et d'un appui financier. Tous les projets présentés et qui sont au nombre de 7 ont bénéficié de l'appui de ladite commission.
- La participation, le 18 mai 2022, à Tataouine à la 4^e édition du Forum de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Investissement des Tunisiens résidant à l'étranger et ce, pour faire la promotion des projets prometteurs dans la région. Ces projets peuvent être réalisés dans le cadre de conventions, de partenariat et d'échange d'expertise avec les jeunes de ce gouvernorat. Environ 43 Tunisiens résidant à l'étranger ont participé à ce forum via Microsoft-Team.
- La collaboration avec les différentes parties prenantes dans le cadre du projet MOBI TRE pour préparer un guide d'investissement pour les Tunisiens résidant à l'étranger ».
- La participation à la journée d'informations pour la clôture de la première phase du projet « MOBI TRE ».





2. Le dispositif « Tounesna » pour la réinsertion sociale et économique des Tunisiens de retour :

Ce dispositif permettra aux Tunisiens volontairement de retour en Tunisie d'accéder à leurs droits sociaux et économiques et de pouvoir bénéficier de certaines aides pour lancer des projets en Tunisie, réintégrer le marché de l'emploi et tirer profit des différents programmes nationaux fournis par l'OTE, l'Agence nationale pour l'emploi et le travail Indépendant (ANETI) et l'Instance générale de la promotion sociale (IGPS).

Le dispositif national de réinsertion Tounesna est un dispositif déployé par l'Office des Tunisiens à l'étranger (OTE) dans 9 de ses antennes régionales (Tunis, Bizerte, le Kef, Monastir, Kairouan, Sfax, Gafsa, Tataouine et Médenine) qui assurent une couverture pour l'ensemble du territoire tunisien. Ce dispositif a pour mission d'assurer un accueil et un accompagnement par les services publics à la réinsertion des migrants tunisiens rentrés au pays.

Ce dispositif « Tounesna » a été mis en place par l'OTE grâce au soutien du programme « ProGreS Migration Tunisie » financé par le Fonds fiduciaire d'urgence dans sa phase 1 qui s'est déroulée de 2017 à 2021. En février 2020, la France devient le premier Etat membre partenaire opérationnel de ce dispositif grâce à une convention de partenariat entre l'OFII et l'OTE. Une phase 2 du programme (2022-2024) va continuer à soutenir la pérennisation de Tounesna et contribuer à financer des aides à l'attention des projets de réinsertion des migrants de retour.

3. Le programme WIDU AFRICA

Soucieux de faire la promotion de ses différents



programmes et activités stimulant l'investissement et encourageant les porteurs d'idées à créer des entreprises et à contribuer au développement du pays, l'OTE a mis en place un programme de travail en commun avec WIDU AFRICA, un projet régional financé par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du développement BMZ et mis en œuvre par la GIZ Tunisie.

L'objectif de ce projet est de promouvoir l'entrepreneuriat et la création d'emplois dans les pays d'origine en s'appuyant sur le soutien de la diaspora. Concrètement, chaque entrepreneur en Tunisie parrainé par un proche résidant à l'étranger, peut obtenir une subvention de la part de WIDU allant jusqu'à 2500 euros, et bénéficier de 3 séances de coaching personnalisées.

WIDU agit comme un incubateur avec une approche individuelle pour soutenir la diaspora africaine dans la promotion des micros et petites entreprises des pays africains participants (Cameroun, Ghana, Kenya, Togo et Tunisie). En offrant des subventions et des mesures de coaching aux entrepreneurs africains, WIDU AFRICA garantit que l'argent de la diaspora est utilisé efficacement pour libérer le potentiel économique et social des petites entreprises africaines. ■

Les guichets uniques

Afin d'être au diapason des attentes et aspirations de nos ressortissants à l'étranger, l'Office des Tunisiens à l'Étranger a mis en place, au sein de son siège, un guichet unique regroupant toutes les structures et organismes de services destinés à la communauté tunisienne à l'étranger dans le but d'alléger les formalités administratives et de réduire les délais des prestations.

Les principaux intervenants :

- La Douane tunisienne
- Le ministère de l'Intérieur
- La municipalité
- La recette des finances
- La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)
- La Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale (CNRPS)
- L'Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation (APII)
- L'Agence de promotion des investissements agricoles (APIA)
- Le bureau du Centre de ressources pour les migrants (CRM)
- L'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF)
- L'Agence tunisienne des transports terrestres (ATTT)
- Le dispositif TOUNISNA

Répartition et coordonnées des bureaux d'accueil

- *Bureau d'accueil aéroport Tunis-Carthage : 70 115 800- Poste 3508/2976
- *Bureau d'accueil Terminal 2 aéroport Tunis-Carthage : 70 102 100
- *Bureau d'accueil Recette de la Goulette
- *Bureau d'accueil Port de la Goulette
- *Bureau d'accueil Port de Radès : 71449 10071/300- 449Poste 113
- *Guichet unique Moncef Bey : 71 343 648
- *Bureau d'accueil aéroport de Djerba Zarzis : 75 650 233
- *Bureau d'accueil aéroport d'Enfidha : 73 103 000
- *Bureau d'accueil Sfax aéroport international Tina : 74 278 000

Points de contact



L'Office des Tunisiens à l'Étranger dispose de bureaux d'accueil permanents et d'autres ouverts de manière temporaire au niveau des principaux postes frontaliers.

Ces bureaux accueillent les Tunisiens résidant à l'étranger quand ils rentrent en Tunisie, notamment pour y passer leurs vacances d'été.

Ce que le bureau d'accueil peut faire pour vous :

- Répondre à vos questions de toute nature, vous informer et vous orienter.
- Tenir à votre disposition les dernières publications de l'OTE et celles des autres prestataires publics susceptibles de vous offrir des services.
- Vous aider dans la préparation des dossiers techniques et administratifs relatifs aux formalités douanières.
- Vous renseigner sur les avantages fiscaux et financiers relatifs à l'investissement et à la réinstallation en Tunisie.
- Apporter un soutien d'appoint aux familles nombreuses et aux personnes à besoins spécifiques.
- Inscrire les membres de votre famille aux différentes activités organisées par l'OTE durant l'été : cours d'arabe, colonies de vacances, séminaires, conférences...



- *Bureau d'accueil Ras Jdir : 75 726 153
- *Bureau d'accueil aéroport international Skanes-Monastir (saisonnier) : 74 520 000- 73 521 300
- *Bureau d'accueil Port de Zarzis (saisonnier)